

Le règlement-taxe portant nouvelle fixation des droits d'inscription aux cours de ballet à partir de la rentrée scolaire 2020/2021 a été édicté par le conseil communal dans sa séance du 13 février 2020, approuvé par arrêté grand-ducal du 3 avril 2020 et par la Ministre de l'Intérieur le 15 avril 2020.

## **Cours de Ballet :**

### **Droits d'inscription à partir de la rentrée scolaire 2020/2021 :**

<b>Cours de ballet</b>		
<b>A) Personnes résidant à Walferdange</b>		
Cours de ballet (prix par année)		
Prix par élève pour un cours de ballet à 1 séance par semaine		200 €
Prix par élève pour un cours de ballet à 2 séances par semaine		350 €
Prix par élève pour un cours de ballet à 3 séances par semaine		400 €
Prix par élève pour un cours de ballet à 4 séances par semaine		450 €
<b>B) Personnes ne résidant pas à Walferdange</b>		
Cours de ballet (prix par année)		
Prix par élève pour un cours de ballet à 1 séance par semaine		450 €
Prix par élève pour un cours de ballet à 2 séances par semaine		785 €
Prix par élève pour un cours de ballet à 3 séances par semaine		800 €
Prix par élève pour un cours de ballet à 4 séances par semaine		900 €